

BULLETIN MUNICIPAL / DÉCEMBRE 2023

CRAMPAGNA

HORAIRES DE LA MAIRIE

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi à jeudi 8h-12h et 13h-18h

Vendredi 8h-15h

☎ **05 61 05 34 76**

www.mairie-crampagna.fr

accueil@crampagna.fr

Mesdames, Messieurs,

L'année se termine déjà. Enfin, nous avons pu nous retrouver ou nous rencontrer en de nombreuses occasions: élections, cérémonies mais également avec le retour de la fête de Crampagna. Je remercie tous les membres du comité des fêtes, du foyer rural et les bénévoles qui nous ont permis de vivre ces moments de joie et de convivialité. Je souhaite poursuivre ces moments d'échanges notamment lors de réunions publiques que j'organiserai afin d'aborder, par hameau, les problématiques que vous rencontrez et les projets à venir. L'objectif étant que les habitants décident, pour leur hameau, de l'évolution de leur cadre de vie (environnement, urbanisme, éclairage public, aménagements).

2022 a été également une année riche en travaux sur la commune avec la rénovation énergétique de la salle de la Coumarine, la création d'une rampe d'accès et la réfection d'un mur au cimetière, sans oublier les travaux de voirie notamment au chemin de Leychartou.

Nous recevons les premiers retours des études que nous avons lancées concernant la sécurisation de carrefours, la circulation dans les hameaux, ainsi que la protection contre les incendies. Les travaux d'entretien et à engager sur la commune sont nombreux. Nous allons poursuivre chaque année en maîtrisant au mieux le budget communal et la fiscalité. Cette année a été marquée par le départ de notre secrétaire de mairie, Yohann Le Tiec, qui est parti pour entreprendre. Je le remercie pour le travail accompli et je lui souhaite tous mes vœux de réussite. Il a été remplacé par Emilie Mazières qui était déjà très investie dans la vie communale. Afin de faciliter vos démarches, la mairie est à présent ouverte au public tous les jours.

L'ensemble du personnel communal, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Maire,
Michel Mabillot

RELEVÉ D'ÉTAT CIVIL 2023

DÉCÈS

RUFFAT Raymond, 03/01/23
MONSILLON André, 19/02/23
FERNANDEZ Didier, 27/03/23
ESTEBE épouse BOUCHE Jeannine, 25/05/23
LAVIGNE Jacques, 31/05/23
COLOMBIES Serge, 05/08/23
COMA épouse SANTAELALIA Victorine, 27/11/23

MARIAGES

SOUFIANI Basile
& NADARAJAH Piruntha, 27/05/23
CHENAVAL Christophe
& BAUMGARTNER Lucie, 29/07/23
HEMBERT Sylvain
& AMILHAT Ludivine, 16/09/23
POUECH Gaëtan
& GRATON Amandine - 23/09/23

NAISSANCES

MARTINS Mélina, 18/01/23

BOYER Louise, 12/02/23
LACROIX Siena, 06/03/23
FERNANDES Rayan, 02/04/23
LAFFITTE Mélyla, Brigitte, 13/08/23
CHEREAU Malone, 22/08/23
WILTSHIRE Millhya, 23/08/23
CHENEVAL BONALDO Noa, 24/08/23
BONZOM Gabin, 19/09/23
BONZOM Johan, 19/09/23
CAMPION Athénaïs, 04/10/23
HEMBERT Nathan, 15/10/23

Rappel sur l'application Panneau Pocket

Tenez vous au courant, en temps réel, de l'actualité de votre commune, avec votre téléphone portable, tablette ou ordinateur, grâce à l'application gratuite Panneau Pocket, qui vous permet de recevoir des notifications, en cas d'évènement touchant la vie quotidienne à Crampagna (coupure de réseau, travaux sur la voirie, modification des tournées de collecte des déchets, alertes venant de la Préfecture, etc...)

Il vous suffit de télécharger l'application PanneauPocket sur votre téléphone, tablette, ou ordinateur, et de suivre les instructions. C'est simple, gratuit, anonyme, et sans publicité !

FÉLICITATIONS ! VOUS ÊTES DÉJÀ 415 à suivre les actualités de LA COMMUNE sur PanneauPocket !

100% gratuit
100% anonyme
0% publicité

- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

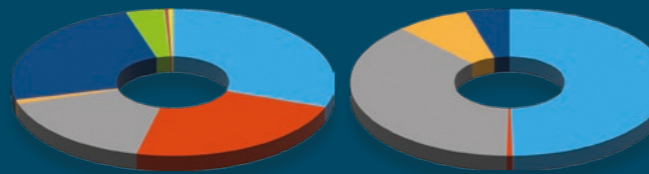
BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Budget communal

Répartition du budget de la commune en 2022 :

FONCTIONNEMENT



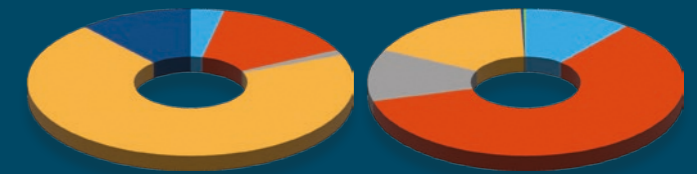
DÉPENSES

● Virement à la section d'investissements : 364 267 € = 30,7 %
● Charges générales : 273 857 € = 23,1 %
● Charges de personnel : 197 000 € = 16 %
● Impôts et taxes assimilés : 9 500 € = 0,8 %
● Autres charges courantes : 289 200 € = 24,4 %
● Charges financières : 45 000 € = 3,8 %
● Charges exceptionnelles : 2 399 € = 0,2 %
● Amortissements : 946 € = 0,1 %
● Fond de péréquation intercommunale : 4 500 € = 0,4 %

RECETTES

● Résultat de fonctionnement reporté : 591 014 € = 49,8 %
● Produits des services, vente : 8 700 € = 0,7 %
● Impôts et taxes : 448 468 € = 37,8 %
● Dotations et participations : 87 988 € = 7,4 %
● Autres produits de gestion courante : 50 500 € = 4,3 %

INVESTISSEMENTS



DÉPENSES

● Solde d'exécution section d'investissement : 21 956 € = 3,6 %
● Emprunts et dettes assimilées : 87 259 € = 14,3 %
● Immobilisations incorporelles : 6 000 € = 1 %
● Immobilisations corporelles : 427 235 € = 69,9 %
● Opérations d'ordre : 68 617 € = 11,2 %

RECETTES

● Opération d'ordre : 68 617 € = 11,2 %
● Virements de la section de fonctionnement : 364 267 € = 59,6 %
● Dotations, fonds divers, FCTVA : 70 554 € = 11,5 %
● Subventions d'investissement : 105 992 € = 17,3 %
● Dettes assimilées : 690 € = 0,1 %
● Amortissement : 946 € = 0,2 %

Travaux et infos diverses sur la commune

- Comme chaque année la commune de Crampagna a procédé à la réfection de certaines voiries communales dans le cadre d'un partenariat avec la communauté d'agglomération Pays Foix Varilhes. Cette année c'est la première partie du chemin des Garrigous qui a été rénovée, y compris l'impasse. Le SDE09, compétent en la matière, a effectué les travaux d'enfouissement avec mise en place des différentes gaines et lampadaires. Prochainement les lignes téléphoniques doivent être retirées et placées dans les gaines en attente afin de terminer la réfection. La voirie a été refaite en enrobé avec mise en place de puits secs, caniveaux et bordures. (Montant total des travaux 122 788 euros).

- La partie du mur du cimetière qui demandait consolidation est terminée avec la mise en place de crépi.

- Au premier semestre 2023, à la suite de deux cambriolages à la Mairie, nous avons fait mettre en place une alarme. Nous en avons profité également pour faire sécuriser la salle des Fêtes ainsi que l'atelier.

- Deux logements communaux impasse du canal ont bénéficié d'un rafraîchissement des peintures intérieures à l'occasion de changement de locataires. Les VMC des 4 logements situés au même endroit ont vu le remplacement de leurs VMC qui n'étaient plus opérationnelles.

Afin de refaire l'étanchéité de la membrane du toit de l'école, qui a vieilli, une couche de résine sera prochainement appliquée, dès que le temps le permettra.

- Nous allons faire boucher, sur toute la commune, par l'entreprise Colas, les différentes petites zones de voirie communale

qui se sont dégradées (trous, nids de poule...). Pour donner suite à un rapport d'étude du SDIS (service départemental d'incendie et de secours de l'Ariège) concernant la rénovation et la mise aux normes de la salle polyvalente, des travaux supplémentaires ont été réalisés. Mise en place de détecteurs de fumées dans la partie cuisine arrière et dans le local stockage ainsi que la mise en place d'une porte coupe-feu. Nous avons fait installer par notre employé communal Alain une barrière, au niveau de la deuxième entrée de la salle des fêtes.



Ci-dessus : Travaux de voirie chemin de Garrigous
Ci-dessous : Consolidation du mur du cimetière



Travaux et infos diverses sur la commune

Passages à niveau

Sur notre commune se situent plusieurs passages à niveau (PN). Ces croisements route rail sont des endroits sensibles. Pour ce qui nous concerne, il y en a un qui doit attirer particulièrement notre attention à tous, c'est le PN 66 sur la départementale 119 avec différents croisements routiers (Direction Vernajoul, Loubières, Vallée de la Lèze mais aussi sortie St Agouly et Camou). Nous rappelons qu'afin de ne pas se retrouver bloqué sur la voie ferrée, tout conducteur doit vérifier avant de s'engager que la route est libre de l'autre côté. Comme il est nécessaire aussi de prévenir les conducteurs qui nous suivent en mettant le clignotant suffisamment tôt. Enfin dès qu'une personne constate un fonctionnement anormal du PN (barrières ou feux rouges), il est possible, par un téléphone SNCF situé à proximité du passage à niveau, de contacter les services SNCF qui prendront immédiatement les mesures de sécurité appropriées. **En cas de dysfonctionnement, ne surtout pas se mettre en danger en franchissant le PN !!**

Chats et chiens errants

La commune de Crampagna a renouvelé son partenariat avec la SPA de Mirepoix par la signature du contrat de prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture. Les chiens et les chats en état d'errance ou de divagation peuvent être amenés par les représentants habilités de la collectivité terri-

toriale, par la gendarmerie, par la police, par les pompiers ou par des particuliers de la Commune.

La SPA recevra en fourrière les chiens et les chats en état d'errance ou de divagation provenant de la Commune de CRAMPAGNA. Dès leur arrivée, les chiens ou les chats sont placés sous la responsabilité de la SPA, qui prend à sa charge :

- L'hébergement dans son refuge-fourrière déclaré conformément à la législation en vigueur ;
 - La nourriture ;
 - Les soins vétérinaires ;
 - La vaccination si nécessaire ;
 - L'identification ;
 - La recherche du propriétaire à l'aide des moyens d'accès direct au fichier de la Société Centrale Canine et du Fichier National Félin ;
 - La tenue du registre officiel des entrées et sorties des animaux de fourrière du ministère de l'Agriculture (modèle CERFA n° 50-4510) ;
 - L'euthanasie éventuelle pour des impératifs médicaux ou pour les animaux dangereux par et après avis du vétérinaire mandaté par la fourrière.
- Il appartient à toute personne de la commune de déposer les animaux concernés à la SPA de Mirepoix. La Société Protectrice des Animaux s'engage à les recevoir dans la fourrière sise à **Mirepoix, Route de Villefranche mirepoix@spa.asso.fr**

Déclaration en mairie des meublés de tourisme

Si vous offrez à la location un logement meublé, la loi vous oblige à remplir le formulaire Cerfa 14004-04 et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée, en application des articles L. 324-1-1 I et D. 324-1-1 du code du tourisme.

Art. L. 324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du

maire de la commune où est situé le meublé. Cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986. »

Maison France services à Varilhes

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État.

Les deux agents d'accueil vous reçoivent à Varilhes :

Mardi : 9h30-12h30 et 14h-19h / Mercredi : 9h30-12h30 et 14h-18h / Jeudi : 9h30-13h30 / Vendredi : 14h-19h / Samedi : 9h30-13h30 et 14h-18h

France services accueille également un point info tourisme et les permanences habitat les mardis de 9h30 à 12h30 et les vendredis de 14h à 17h.

France services - Pôle culturel intercommunal

18, avenue des Pyrénées

09120 Varilhes

Tél : 05.61.60.55.54

Mél : france.services@agglo-pfv.fr

Commémoration du 8 mai et du 11 novembre

Les habitants de Crampagna se sont joints au maire et au conseil municipal pour le dépôt d'une gerbe le 8 mai en souvenir de la victoire sur le nazisme, et en hommage aux victimes de toutes les guerres, avec la participation, très appréciée, d'une petite for-

mation musicale.

De même, une gerbe a été déposée au monument aux morts le 11 novembre, pour commémorer la fin de la « grande guerre ». Un vin d'honneur a suivi ces deux petites cérémonies.



Urbanisme, les évolutions réglementaires

Janvier 2022 : Dématérialisation

Depuis le 1er janvier 2022, tout usager peut déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

La Commune de Crampagna est donc en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme sur le site internet suivant : sve.sirap.fr

Septembre 2022 : De nouveaux modèles CERFA

Depuis le 1er septembre 2022, vous n'avez plus à renseigner les informations pour la Déclaration des Éléments Nécessaires pour le Calcul des Impositions (DENCI) sur les nouveaux CERFA de vos demandes d'urbanisme et vos demandes modificatives. Renommés, les Cerfa sont disponibles en version PDF via le site service-public.fr, rubrique Formulaires en ligne.

Septembre 2022 : Réforme de la taxe d'aménagement

Depuis le 1er septembre 2022, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) est en charge de la liquidation de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à partir du 1er septembre.

Les demandes déposées avant le 1er septembre 2022 ne sont pas concernées et aucune autre démarche n'est à effectuer.

Quand et comment déclarer la taxe d'aménagement ?

La déclaration de la taxe d'aménagement se fait directement auprès des services fiscaux dans les mêmes conditions que les déclarations des changements fonciers prévues par l'article 1406 du Code Général des Impôts, c'est-à-dire dans les 90 jours à compter de la réalisation définitive des travaux.

Pour effectuer votre déclaration, vous devez vous rendre sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer Mes Biens Immobiliers ».

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BETON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m² non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BETON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Les obligations déclaratives fiscales en matière de foncier (remplissage du formulaire H1) et d'urbanisme (déclaration sur le site www.impots.gouv.fr) sont ainsi à réaliser de manière simultanée.

Déchets

Nous nous sommes tous habitués aux nouvelles dispositions de la collecte, en sortant, le mercredi soir, (pour la collecte du jeudi) :

- les bacs jaunes, semaines impaires
- les bacs gris, semaines paires.

Rappel important : tout dépôt sauvage est interdit, (et passible d'une

Kiosque à broyat

Malgré le résultat un peu décevant de la saison précédente (dépôts en dehors des périodes autorisées, parfois non adaptés), la mise à disposition du kiosque avait été reconduite pour l'année 2023. Les deux sessions, en avril puis en septembre, n'ont pas donné lieu à des débordements, le kiosque étant, de fait, peu rempli.

Rappelons les règles : il faut respecter les dates de dépôt, (qui sont affichées sur l'application Panneau Pocket), le kiosque ne doit recevoir que des branchages, et non de l'herbe ou des résidus de tonte.

Avec la sécheresse qui devient fréquente, la couverture du sol est une bonne protection.

D'autre part, le compostage des déchets organiques devient une obligation, et le broyat est une matière « brune », très utile pour équilibrer et structurer le compost.

En résumé, le broyat est une ressource utile !

Note : une session est prévue pour le broyage (entre autres) des sapins de Noël, du 10 au 21 janvier, à l'emplacement habituel, derrière le cimetière. Tenez-vous informé avec l'application PanneauPocket.



Le conseil du SIVE de Saint Jean de Verges / Crampagna / Loubières s'est réuni le 31 juillet 2023 et a procédé à l'élection d'un nouveau bureau. Les membres de ce nouveau bureau sont :

- **Président : Monsieur Michel MABILLOT, Maire de Crampagna**
- **1ère Vice-Présidente : Madame Monique LAYE, Maire de Saint Jean de Verges**
- **2ième Vice-Président (à partir de la mi-septembre) : Monsieur Denis BELARD, Maire de Loubières.**

Des changements sur le fonctionnement ont eu lieu à compter du lundi 04 septembre 2023 : L'accueil des enfants est assuré en garderie périscolaire mais cela ne change en rien le fonctionnement interne et des missions des animateurs du périscolaires.

Points travaux

Concernant les locaux scolaires de Crampagna, le 27 septembre 2023, en présence de l'inspecteur d'académie, le conseiller de prévention référent sûreté de l'inspection d'académie a fait une visite de l'école, et a rendu un rapport sur les constats et propositions d'aménagement et de travaux.

En parallèle et suite au dégât des eaux survenu dans l'école en Juin, après passage de l'expert en assurance, aux vacances de Toussaint une entreprise d'étanchéité est venue, et a nettoyé l'ensemble de la toiture terrasse et des descentes d'eau de pluie.

Un devis pour la réparation a été validé par le maire de Crampagna pour la pose d'une résine d'étanchéité avec reprise des acrotères. L'intervention sera réalisée dès que possible (condition météorologique à respecter). Le remplacement des plafonds et peinture des murs abîmés sera possible après réparation de la toiture.

Concernant le remplacement des jeux d'enfant et des résines de sol, la mise en concurrence est en cours pour avoir plusieurs devis. Aucune décision n'a été prise sur l'engagement de cette dépense à ce jour par le Conseil de SIVE.

A l'école de Saint Jean de Verges, en octobre une entreprise est intervenue à plusieurs reprises les mercredis, elle a procédé à la réparation des menuiseries des classes défectueuses, le réglage des portes, et enfin la réparation des stores existants qui ne fonctionnaient pas. Il reste encore des dysfonctionnements sur deux classes, où les stores s'ouvrent et se ferment seuls,

Les projets et ateliers envisagés avec les enfants sont reconduits. Mme Sofia LOPEZ assure depuis septembre la fonction de directrice / coordinatrice périscolaire sur les deux sites.

Avec le changement de président, le secrétariat du SIVE est déplacé à la mairie de Crampagna.

Mme Olivié Emeline est en poste en remplacement du secrétariat les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Elle est en charge des questions administratives et financières et joignable sur le portable du SIVE qui est inchangé, avec l'appui occasionnel de Mme Mazieres Emilie, secrétaire à la mairie de Crampagna.

l'entreprise va revenir dès que possible (également pour refixer le store tombé pendant les vacances scolaires).

Les agents techniques de Sain Jean de Verges ont procédé aux petites réparations demandées pendant les vacances et ils ont installé un portillon et une clôture derrière le petit préau.

Et enfin l'alarme PPMS a été réparée, car lors des exercices, il s'est avéré qu'elle était en panne (Pas de contrat de supervision en place, il faut donc mener une réflexion sur la signature du contrat ou bien mettre en place une procédure avec les agents techniques de la mairie pour contrôler le bon fonctionnement de cette installation)

Le SIVE va procéder à l'achat des chaises manquantes sur l'école de SJV avant la fin de l'année civile (10 chaises de taille 3 pour le réfectoire).

Pour la peinture au sol de la cour de récréation et suite aux changements successifs des présidents du SIVE, il faudrait faire passer à Mme Mazieres les demandes précises afin de faire un devis.

Pour le projet de verdissement de la cour de l'école, le manque de temps du personnel administratif du SIVE et les divers changements du bureau du SIVE, n'ont pas permis d'avancer. Mais les subventions accordées en 2023 sont valables 2 ans, il faudra donc, lors du débat d'orientation budgétaire, remettre ce programme de travaux à l'ordre du jour.

Comité des fêtes

Le **loto** du 4 février a connu un grand succès, vu le nombre de personnes présentes... Comme d'habitude, toute l'équipe a oeuvré pour que cette soirée soit une réussite : oreillettes, crêpes et boissons ont régalié les plus gourmands. Félicitations aux chanceux. Nous avions préparé de beaux lots : bons d'achat variés (sport, esthétique, coiffure, culture), de l'artisanat local, peinture et bijoux concoctés par des artistes crampagnaises, et surtout, nous avons privilégié l'alimentaire en achetant aux commerçants voisins. Merci à tous les donateurs, cités lors de la soirée, et à vous tous qui vous êtes déplacés.

Deux semaines plus tard, nous organisons la **paëlla**. Là encore, les fidèles étaient présents. La salle était remplie de personnes venues en toute confiance se régaler d'un bon repas, et danser grâce à Wilfried, un fidèle, lui aussi. Difficile de dissocier les deux ! Sitôt la soirée terminée, nous parlions déjà de préparer l'omelette pour le lundi de Pâques, avec une cuisse de bœuf au menu ! Hélas, on ne gagne pas à tous les coups. Par manque d'inscriptions,

L'année dernière, les élèves de Crampagna ont travaillé autour du cirque avec Alex Nogier de la compagnie Baluchon. Ils ont pu assister à son spectacle et participer à plusieurs ateliers de découverte des pratiques circassiennes : le jonglage avec des balles et des foulards, l'équilibre, le travail sur les expressions du visage, les tours de magie... Chaque séance avec notre intervenant a lancé des pistes d'exploration du matériel que nous avons pu poursuivre en classe. Les enfants ont pris plaisir à ces séances. Ils ont beaucoup progressé au niveau de la motricité, de la coordination, de l'équilibre et de la confiance en soi. Ils ont accepté de prendre des risques en se déplaçant sur une poutre avec des objets, en montant sur une grosse balle, en se déplaçant sur des pédaliers sans l'aide de l'adulte. Tout ce travail a débouché sur un spectacle à destination des familles le samedi 24 juin dans la salle des fêtes que la mairie de Crampagna nous a mise à disposition tout au long de ce projet. Pour construire le spectacle, nous partons des propositions des enfants et coordonnons celles-ci afin de rendre compte de leur investissement, plaisir et engagement.

Nous avons complété ce travail autour du cirque par une découverte de l'équitation en faisant venir des poneys à Crampagna avec la mise à disposition de l'espace adjacent à la salle des fêtes par la mairie. Les enfants ont dû, là aussi, accepter de perdre leurs repères, de se faire confiance et de travailler sur l'équilibre. Chaque élève a bénéficié d'un atelier d'1h30 avec les poneys. Ils étaient ravis.

A la rentrée, les horaires des écoles ont changé. Les 4 classes de l'école de Crampagna démarrent les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 8h40 pour finir 11h50 le matin. Pour l'après-midi, l'école reprend de 13h55 à 16h45. L'école de Saint Jean de Verges démarre à 8h30 pour finir à 11h40 le matin et de 13h35 à 16h25 l'après-midi.

Nous avons démarré l'année par des séances de découverte des « petites bêtes » au bord de la rivière avec l'Association des Naturalistes d'Ariège pour les classes de moyens grands et de grands de l'école.

En décembre, nous avons travaillé sur les différences, le respect et la solidarité avec une collecte au profit des restaurants du cœur, des ateliers et des journées à thème sur le handicap, la différence, la gentillesse et le partage. Nous accueillerons aussi les aînés de la résidence Bleu printemps de Varilhès. Enfin, nos élèves ont interprété un concert de chants de Noël à destination des familles de l'école.

(seulement 50 % du nombre attendu, 8 jours avant), nous avons dû annuler ce repas. Bien sûr, quelques uns se sont manifestés tardivement, mais l'organisation n'était plus possible. Dommage ! Petit rappel concernant les inscriptions pour les repas : les rendez-vous fixés sont à respecter SVP, achats et commandes en dépendent...

Cette année, une nouveauté, pour la **fête de la musique**, avec le foyer rural, nous avons accueilli le groupe local KKT (Karpett Kassul & Trio), comprenant, entre autres, Christian, l'ancien instituteur de Crampagna. Un concert acoustique dans la salle, avec les spectateurs installés en demi-cercle devant ce « trio à quatre ». Leurs chansons drôles et poétiques ont enchanté l'assistance, qui s'est aussi régaliée avec les crêpes, sandwiches et boissons. Expérience à renouveler...

Fête du village, les 1er et 2 juillet.

Comme d'habitude, les festivités ont débuté avec le concours



de pétanque, suivi de la sardinade. Malgré les fidèles, moins d'inscriptions pour ce repas, et l'animation a parfois déçu. Mais le lendemain, les inscriptions étaient complètes pour les moules-frites, et l'animation réussie, avec l'orchestre David Firmin, présent toute la journée. C'est donc un bilan en demi-teinte, réflexion et engagement seront au programme des prochaines réunions. Comme toujours, nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles. N'hésitez pas à vous joindre à nous.

Théâtre : En clôture (ou ouverture?) de saison, le 30 septembre, le Théâtre de l'Oeil est venu jouer « Silence, on tourne », devant un parterre ravi.

Environ 80 personnes avaient pris possession des chaises et gradins (loués au Relais de Poche, à Verniolle). La soirée, très réussie, était organisée en association avec le foyer rural.

MERCI AUX BÉNÉVOLES ET BIENVENUE AUX NOUVEAUX NOUS EN AVONS (TOUJOURS) BESOIN !



Bonne année!

Apéritif pour les voeux à la Coumanine

SAMEDI 13 JANVIER À 11H

L'équipe municipale invite tous les Crampagnanais et Crampagnanaises à partager un apéritif pour les vœux, le samedi 13 Janvier à 11 h, à la salle de la Coumanine.

La traditionnelle distribution des coques à nos aîné(e)s aura lieu le samedi 6 janvier, dans la matinée.

**A noter sur
votre agenda
2024 :**

LOTO

3 février 2024

PAËLLA

16 mars 2024

**FÊTE DE LA
MUSIQUE**

21 juin 2024

**FÊTE
LOCALE**

6 et 7 juillet 2024